PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Lyon, le 17 MAI 2024

Arrêté préfectoral n° 2024- 88

RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY DU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE POUR LES ÉPREUVES DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PÉDAGOGIE » OPTION « DANSE JAZZ »

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;

Vu les propositions de la Directrice du Centre de formation de danse Désoblique ;

Sur la proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1er : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité d'enseignement « pédagogie », option « danse jazz », est composé comme suit :

- Madame Sabrina SAPIA, présidente du jury, représentant le directeur général de la création artistique ;
- Monsieur Bruce TAYLOR, spécialiste choisi sur une liste de personnalités qualifiées dans l'option établie par le ministre chargé de la culture ;
- Madame Claudia DAMASIO spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

Les épreuves sont organisées par le Centre de formation de danse Désoblique et se dérouleront les 28 et 29 juin 2024.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône.
par délégation,
la Secrétaire générale pour les affaires régionales

Françoise NOARS